



Communiqués de presse - archives nationales 2006

De nouveaux logements abordables à Charlottetown

CHARLOTTETOWN, l'île du Prince-Edouard, le 20 décembre, 2006 — De nouveaux ensembles d'habitation seront aménagés à Charlottetown pour offrir des logements abordables en milieu de soutien à divers bénéficiaires, notamment des personnes ayant un handicap intellectuel.

M. Rob Moore, député de la circonscription fédérale de Fundy Royal et secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général, au nom de l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, et par l'honorable Chester Gillan, ministre des Services sociaux et des Affaires aux aînés de l'Île-du-Prince-Édouard, ont fait cette annonce.

« Le nouveau gouvernement du Canada est déterminé à bâtir des collectivités prospères dans lesquelles ont leur place des ensembles de logements abordables en milieu de soutien comme ceux que nous annonçons aujourd'hui », a déclaré le secrétaire parlementaire Rob Moore. « Grâce à ces ensembles, des citoyens de Charlottetown ayant une déficience mentale pourront non seulement bénéficier d'un logement de qualité à coût abordable, mais ils auront également accès aux services de transition et de soutien dont ils ont besoin pour continuer à faire vraiment une différence dans leur milieu. »

« Nous annonçons aujourd'hui que 11 personnes disposeront, au sein de leur collectivité, de logements abordables équipés de commodités leur procurant la sécurité et les soins dont elles ont besoin », a déclaré le ministre Gillan. « Je félicite le conseil d'administration de Queens County Residential Services Inc., la société-mère de Life Bridge Inc., ainsi que le personnel et les bénévoles, pour le rôle important joué dans la planification de ces ensembles de logements abordables ».

Life Bridge Inc., situé sur le chemin Beach Grove à Charlottetown, offrira six logements d'une chambre à des adultes ayant un handicap intellectuel. Queens County Residential Services Inc., situé dans le quartier Hillsborough Village à Charlottetown, fournira six logements additionnels à des personnes ayant besoin d'un niveau modéré de soutien. Dans les deux ensembles, les loyers demeureront abordables pendant au moins dix ans.

Life Bridge Inc. recevra 330 000 \$ en application de l'Entente Canada - Î.-P.-É. concernant le logement abordable. Service Canada versera 231 300 \$ en vertu de l'Entente Canada - Î.-P.-É. sur le développement du marché du travail, à l'administration de laquelle participe le ministère du Développement et des Technologies de la province.

Une somme supplémentaire de 135 000 \$ sera versée par l'entremise de l'Initiative de partenariats en action communautaire, un volet de l'Initiative nationale pour les sans-abri. La Société canadienne d'hypothèques et de logement souscrira une assurance prêt hypothécaire.

Queens County Residential Services Inc. recevra 220 906 \$ par l'entremise de l'Initiative de partenariats en action communautaire, un volet de l'Initiative nationale pour les sans-abri. Une contribution additionnelle de 160 000 \$ sera versée en application de l'entente Canada - Î.-P.-É. concernant le logement abordable. Le reste du financement sera

Nouvelles hypothécaires - De nouveaux logements abordables à Charlottetown

fourni par Queens County Residential Services.

L'Entente Canada - Île-du-Prince-Édouard concernant le logement abordable prévoit un investissement de 8,32 millions de dollars pour la production de logements abordables dans la province. Jusqu'à maintenant, 112 logements situés dans les secteurs ruraux et urbains de l'Î.-P.-É ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'Entente Canada - Î.-P.-É. concernant le logement abordable.

Dans le cadre de l'Initiative nationale pour les sans-abri, le gouvernement du Canada a investi 3 835 619 \$ depuis 1999 pour lutter contre le phénomène de l'itinérance à l'Île-du-Prince-Édouard. L'Initiative de partenariats en action communautaire prend la forme d'une démarche communautaire visant à trouver des solutions pour combler les besoins des personnes qui risquent de devenir sans abri, notamment par l'aménagement d'ensembles de logements de transition ou en milieu de soutien.

Le ministère des Services sociaux et des Affaires aux aînés influe sur la vie de presque tous les Prince-Édouardiens. Les employés collaborent avec les autres ordres de gouvernement et les organismes communautaires afin d'aider les enfants, les jeunes, les familles, les aînés, les personnes handicapées et tous ceux qui ont besoin d'un soutien à l'emploi, d'une aide financière et d'un logement abordable.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec :

Verna Lynne Weeks
Agente de communications
Ministère des Services sociaux
et des Affaires aux aînés de l'Î.-P.-É
902-620-3409

Emely Poitras-Benedict
Représentant de la SCHL
902-426-8127

Stephen Ramsay
Service Canada
902-566-7686

Document d'information

Entente Canada - Île-du-Prince-Édouard concernant le logement abordable

Objectifs

Préserver et accroître l'offre de nouveaux logements abordables à l'Île-du-Prince-Édouard. Le loyer des logements produits en vertu de l'Entente Canada - Île-du-Prince-Édouard concernant le logement abordable devra demeurer abordable pendant 10 ans.

Programme

Les crédits versés en vertu de cette entente serviront à produire des logements pour propriétaires - occupants et des logements locatifs abordables, neufs et additionnels à l'intention des ménages à revenu faible ou modeste de l'île, grâce à des initiatives de location, de conversion et d'accession à la propriété.

Administration

Le programme est administré par le ministère des Services sociaux et des Affaires aux aînés de l'Île-du-Prince-Édouard. Il revient à la province de choisir les projets d'ensembles d'habitation abordables. Les priorités provinciales visent le logement pour les familles, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins spéciaux. Pour la composante accession à la propriété, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard s'est associé à Habitat pour l'humanité.

Dispositions financières

Le montant maximal que la SCHL versera en vertu de l'entente s'élève à 4,16 millions de dollars, auquel viendra s'ajouter une contribution de contrepartie de la part de la province de l'Île-du-Prince-Édouard, des municipalités et d'autres partenaires.

Responsabilité

L'Île-du-Prince-Édouard fournira chaque année des rapports de vérification et de rendement sur l'utilisation des fonds de la SCHL. La SCHL effectuera une évaluation nationale du programme en 2006, et la province sera invitée à y participer.